

# TOURNOI DES GOÉLANDS

SAMEDI 27 JANVIER 2018

SIMPLE P-D ET DOUBLE VÉTÉRANS



**Le Badminton Rochelais est heureux de vous accueillir pour son tournoi national autorisé FFBaD.**

**Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à une fédération de badminton pour la saison 2017 – 2018.**

**En espérant votre participation ...**

**Le Comité Organisateur**

## **Tableaux**

Le tournoi est ouvert aux joueuses/joueurs P et D dans les tableaux de Simple Dame et Simple Homme, ainsi qu'aux Vétérans dans les tableaux Double Dames et Double Hommes.

Tous les tableaux se dérouleront en poule avec deux sortants par poules de trois ou quatre joueurs.

Attention le nombre de joueurs est limité à 80 joueurs pour le simple Senior et à 16 paires de double Vétérans. La priorité sera donnée en fonction de la date de réception des inscriptions.

Le tournoi est géré par le logiciel fédéral BADPLUS.

Les volants, à la charge des joueurs, seront les volants homologués FFBaD. Le volant officiel est le Carlton GT3 ainsi que le Yonex Mavis 500.

Le juge arbitre sera M. Jérôme CLAVEAU.

## **Accueil**

Samedi 27 janvier 2018 à partir de 7H30.

## **Lieu**

Gymnase Bongraine. Plans disponibles sur

<http://badmintonrochelais.com/index.php/le-club/les-gymnases>

## **Horaires**

Samedi 27 janvier de 8h00 à 20h30.

Remise des prix prévue à 21h.

## **Frais d'inscription**

11 € par personne pour un tableau

## **Date limite d'inscription**

Vendredi 12 janvier 2018

Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

D'éventuels forfaits pourront être enregistrés par téléphone et confirmés par mail jusqu'au vendredi 12 janvier 2018 à 18h00. Au-delà, aucun forfait ne sera remboursé.

Le tirage au sort des tableaux sera effectué le samedi 20 janvier 2018.

L'horaire du premier match de chaque joueur sera envoyé au responsable du club le mardi 23 janvier 2018.

### **Inscriptions à retourner**

M. Franck FORGEOIS  
19 rue de Frégate  
Résidence Terrasses Océanes 1, app 204  
17440 Aytré  
Mail: franck.forgeois@gmail.com  
Tel: 06.32.43.98.83

### **Hébergements**

**B et B Hôtel** ZA Les Fourneaux, Angoulins sur mer (Direction Bordeaux)  
05.46.30.09.30

**Hôtel 1ere Classe** Rue belle étoile, Puilboreau (Direction route de Paris)  
05.46.67.81.20

**Hôtel 1ere Classe** Lieu dit "Les cadelies est", Angoulins sur mer  
05.46.56.93.30

**Nuit d'Hôtel** ZI belle aire, Aytré (Direction Bordeaux)  
05.46.44.18.22

**Formule 1** Av fourneaux, Angoulins sur mer (Direction Bordeaux)  
05.46.56.94.60

### **Restauration**

Durant toute la durée du tournoi, une buvette sera à votre disposition pour votre restauration (sandwichs, pâtes chaudes, salades, croque-monsieur, boissons...).

# Règlement du Tournoi des Goélands

## Sénior P & D de Simple, et

### Tournoi Vétérans de Double de La ROCHELLE

**Art.1.** Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton N°. La compétition est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton et par les dispositions générales du Guide du Badminton. Celles-ci seront à l'affichage dans le gymnase.

**Art.2.** Le tournoi est placé sous l'autorité du juge-arbitre: M. Jérôme Claveau. Il prendra la décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différend entre joueurs, arbitres et comité d'organisation sur les règles et règlements. Ses décisions sont sans appel.

**Art.3.** Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBaD pour la saison 2017/2018. Le montant de l'inscription est fixé à 11€. Un seul tableau est autorisé par joueur. Le nombre de participants est limité à 80 joueurs de simple et 16 paires de doubles. Le nombre de matchs est limité à 160.

Les tableaux se joueront en poule de 4, dans la mesure du possible. Le tournoi sera géré par le logiciel « BadPlus »

**Art.4.** En cas d'inscriptions trop nombreuses dans un tableau, la sélection se fera par ordre d'arrivée des courriers avec leurs règlements. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 12 janvier 2018 (cachet de la poste faisant foi) et les tirages au sort des tableaux se feront le samedi 13 janvier 2018 en fonction du CPPH du jour.

**Art.5.** Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus rapidement possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de badminton.

**Art.6 :** Une tenue de badminton conforme au règlement fédéral en vigueur est exigée pendant toute la durée de la compétition. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs.

**Art.7.** Les tableaux proposés pour les séniors sont le simple dame et le simple homme dans le classement P, D- et D+. Ce tableau est ouvert aux joueuses et joueurs à partir de la catégorie minimales.

Pour les vétérans, les tableaux proposés sont le double dames et le double hommes. La répartition entre D- et D+ s'effectuera en fonction du CPPH à la date du tirage au sort. Un joueur P peut s'inscrire en D-, et un joueur D peut indiquer sa préférence pour jouer en D- ou D+. Pour ce dernier cas, le comité d'organisation prendra la décision finale.

La compétition se déroulera en poule, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 2 sortants ou de poules uniques de 4 ou 5 joueurs.

**Art.8.** Les demi-finales et finales seront arbitrées par des arbitres officiels ou stagiaires dans la mesure du possible.

Tout participant récompensé s'engage à assister à la remise des prix.

**Art.9.** Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable entre les joueurs). En cas de litige, le volant officiel est le CARLTON GT3 ainsi que le YONEX MAVIS 500.

**Art.10.** Les horaires sont donnés à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 60 minutes avant l'horaire prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord du juge arbitre. La table de marque n'est pas habilitée à donner cette autorisation.

Tout joueur non présent sur le terrain dix minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

**Art.11.** Chaque joueur disposera de 3 minutes d'échauffement entre l'appel de son match et le 1er volant de service. Ce temps comprend l'essai des volants et la mise en tenue de jeu. Les joueurs qui ne respecteront pas ce délai pourront être déclarés forfait par le juge arbitre.

**Art.12.** Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

**Art.13.** Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, ...) durant l'échange sera compté faute. Au service, il y aura let une première fois, puis faute.

Pendant toutes les phases de jeu, il y aura let si le volant touche les câbles et les filins.

**Art.14.** En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

**Art.15.** Les joueuses et joueurs qui s'inscrivent au Tournoi des Goélands acceptent d'être photographiés tout au long du tournoi, leurs images pourront être publiées sur le site du

Badminton Rochelais ([www.badmintonrochelais.com](http://www.badmintonrochelais.com)) ou sur le facebook du club. Si vous ne désirez pas apparaître sur ces sites, veuillez le faire savoir au photographe sur place.

**Art.16.** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

**Art.17.** Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique art. 3,9 et 3,10 du guide du badminton.

**Art.18.** Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord du juge arbitre et après en avoir informé la table de marque, sous peine de disqualification lors de l'appel de son match. Dans un tableau qui se déroule en poules, puis élimination directe: Les joueurs sont considérés comme étant toujours en compétition tant que le tableau final n'a pas été publié.

**Art.19.** Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions. Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.

**Art.20.** Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

**Art.21.** Seuls ont accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le Juge Arbitre et les arbitres ainsi que deux personnes maximum par équipe.

**Art.22.** Tous les joueurs inscrits à ce tournoi acceptent le présent règlement.